

RELEVÉ DE DECISIONS
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 14 novembre 2023

Membres présents

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN, Présidente du Conseil Académique ;
Mme Marion AMALRIC, Mme Cécile AUTRET, Mme Nathalie BATUT, M. Jean-Charles BILLAULT, Mme Pascale BOISSE, M. Frédéric CHATEIGNIER, Mme Sandrine DALLET-CHOISY, M. Cyril DE RUNZ, M. Jean-Philippe FOUQUET, Mme Catherine GAUDY-GRAFFIN, Mme Stéphanie GERMON, M. Bruno GIRAUDEAU, Mme Christèle HERVE, Mme Emmanuelle HUVER, M. Sylvain JANNIARD, Mme Selma JOSSO, Mme Isabelle LAFFEZ, Mme Karine MAHEO, M. Florent MALRIEU, Mme Frédérica OUDIN, M. Pascal PINOTEAU, M. Sébastien ROLAND, Mme Olivia SABARD, M. Stéphane SERVAIS, Mme Jackie VERGOTE ;
M. Dimitri ABAFOUR, Mme Iona AYREAULT, M. Keveren CERIOLI, M. Bastien DUENAS, M. Guewen LE BELLEGO-BOULAY, M. Lucien PERRUCHE ;
M. Stéphane BLARDAT

Ont donné procuration :

- M. Didier BOISSEUL à M. Sylvain JANNIARD ;
- M. Igor CHOURPA à M. Bruno GIRAUDEAU ;
- M. David CLARYS à M. Florent MALRIEU ;
- M. Brice COURTIN à Mme Christèle HERVE ;
- Mme Patricia COUTELLE à M. Jean-Charles BILLAULT ;
- M. Pierre-Antoine DESSAUX à Mme Jackie VERGOTE ;
- Mme Géraldine DUBREUIL à Mme Sandrine DALLET-CHOISY ;
- Mme Marie-Laure GELY à Mme Olivia SABARD ;
- M. Thibault JOSSE à M. Stéphane SERVAIS ;
- Mme Marie-Frédérique LARTIGUE à Mme Catherine GAUDY-GRAFFIN ;
- Mme Audrey OUDIN à Mme Stéphanie GERMON ;
- M. William RAOUL à Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN ;
- M. Arnaud RIVIERE à Mme Olivia SABARD ;
- Mme Lydia SEABRA à Mme Pascale BOISSE ;
- Mme Emmanuelle FOUGERE à M. Dimitri ABAFOUR ;
- Mme Agathe JOYEUX à M. Keveren CEROLI ;
- Mme Anouk LEGROS à Mme Iona AYREAULT ;
- Mme Zoé PICHEREAU à M. Dimitri ABAFOUR ;
- Mme Gaëlle PAYET à Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN.

Point n°1 – Informations générales

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN rappelle les grands projets en cours au sein de l'établissement :

- Les chantiers de rénovation de la bibliothèque universitaire des Tanneurs et de construction du nouveau bâtiment pour le site de l'Ecole Polytechnique de Tours ont été officiellement inaugurés le 6 novembre 2023 ;
- Les travaux relatifs à l'élaboration du contrat d'établissement pour la période 2024-2028 ont débuté. Les groupes de travail, constitués autour des axes prioritaires du projet, ont commencé à se réunir courant octobre ;
- Les travaux relatifs à l'élaboration du contrat d'objectifs, de moyens et de performance ont également débuté, en parallèle de l'élaboration du contrat d'établissement.

Point n°2 – Présentation de projets

- **Loire Val-Health**

Le projet Loire Val-Health est une alliance régionale de recherche interdisciplinaire et d'enseignement supérieur en santé humaine et animale.

Elle regroupe l'Université de Tours, l'Université d'Orléans, l'Inserm, le CNRS, l'INRAE, le CHU d'Orléans et le CHU de Tours.

L'alliance s'organise autour de trois *workpackage* :

- Création de l'Alliance Loire Val-Health (développement d'une culture et d'une gouvernance commune) ;
- Transformation de la recherche par fertilisation croisée (création de bourses de thèse et de master ; mise en place d'un « incubateur de recherche » interdisciplinaire ; développement des Sciences avec et pour la société, ...) ;
- Création de parcours d'excellence (transformation de l'offre de Master vers l'Europe ; création d'un parcours d'excellence modulaire ; graduate school à l'échelle régionale).

Deux phases d'action sont envisagées :

- La phase 1, couvrant la période 2023-2027 ;
- La phase 2, couvrant la période 2027-2030.

➤ **Loire Valley Innov'**

Le projet Loire Valley Innov' regroupe 9 fondateurs : l'Université de Tours, l'Université d'Orléans, l'INSA, le CHU de Tours, le CHR d'Orléans, C-Valo, l'Inrae, le CNRS et le BRGM. Les partenaires du projet sont nombreux : les collectivités, les chambres consulaires, différents pôles, ... Cette liste a vocation à s'enrichir.

Le consortium est actuellement en cours de conclusion avec le ministère.

Le projet s'organise autour de 3 axes stratégiques :

- Renforcer les actions de sensibilisation et de détection des résultats de recherche valorisables pour augmenter le flux de transfert ;
- Renforcer l'émergence d'entreprises innovantes et de startups deeptech ;
- Renforcer les liens entre les membres du PUI LVI et les acteurs du monde socio-économique.

Ces axes stratégiques se déclinent en 4 objectifs :

- Renforcer la sensibilisation et la formation à l'innovation, la culture d'entreprise et l'entrepreneuriat sur le territoire ;
- Diversifier les voies de détection des projets innovants et valorisables ;
- Renforcer et professionnaliser l'accompagnement à la création d'entreprise et l'hébergement des startups ;
- Renforcer, consolider les relations entre monde académique et acteurs du monde socio-économique.

Une ambition transversale traverse le projet, le renforcement de la chaîne de la valorisation à l'échelle de la Région, par la poursuite de deux objectifs :

- Clarifier, harmoniser, coordonner et simplifier les processus de valorisation et de l'organisation associée ;
- Intensifier le partage et la circulation de l'information.

Six actions clefs ont été identifiées par les groupes de travail thématiques, à l'appui du diagnostic réalisé par BPI France :

- Structurer, par cible, des parcours de sensibilisation et des programmes de formation à l'entrepreneuriat et l'innovation ;
- Stimuler la détection de projets innovants, promouvoir leur valorisation et faciliter le suivi ;
- Renforcer la chaîne de valorisation et du transfert à l'échelle régionale ;
- Renforcer, élargir et démultiplier les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat des chercheurs et des doctorants ;

- Renforcer les relations avec le monde socio-économique ainsi que la recherche partenariale ;
- Mettre en place la gouvernance et piloter le déploiement du PUI.

Les résultats attendus grâce au PUI sont par exemple les suivants :

- Plus de détection et de création d'entreprises ;
- Plus de contrats partenariaux et gain en efficacité sur la chaîne de valorisation ;
- Plus d'interaction et de frictions avec le monde socio-économique.

Point n°3 – Désignation de représentants à la Section disciplinaire compétente pour les étudiants

Cinq sièges de membre de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers sont vacants : 3 sièges de représentantes étudiantes et 2 sièges de représentants étudiants.

Les membres étudiants de la Section disciplinaire sont élus, par collège distinct à raison du sexe, par l'ensemble des représentants étudiants, titulaires et suppléants.

M. Bastien DUENAS, M. Guewen LE BELLEGO-BOULAY et M. Lucien PERRUCHE présentent leur candidature pour les sièges de représentants étudiants au sein de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Les candidats obtiennent le nombre de voix suivantes : 1 voix pour M. Bastien DUENAS, 9 voix pour M. LE BELLEGO-BOULAY et 10 voix pour M. Lucien PERRUCHE.

M. Lucien PERRUCHE et M. Guewen LE BELLEGO-BOULAY sont désignés membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Mme Iona AYREAULT présente sa candidature pour les sièges de représentantes étudiantes au sein de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Elle est désignée membre de la section disciplinaire (7 pour ; 0 contre ; 3 abstentions) compétente à l'égard des usagers.

Ces désignations sont formalisées par la délibération n°2023-12.

Point n°4 – Désignation d'un étudiant référent handicap de l'établissement

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 6 mars 2023, le conseil académique doit désigner un étudiant « référent handicap », représentant des étudiants en situation de handicap, ainsi que son suppléant.

La désignation a lieu au scrutin uninominal à un tour.

M. Thomas BERNARD, M. Bastien CABEZAS, M. Loïc CHABOT, M. Vivien GAULLIER CAMUS et Mme Maïlis JALIBERT ont déposé leur candidature pour le poste de référent handicap. Les candidats obtiennent le nombre de voix suivantes :

- Thomas BERNARD : 4 voix ;
- Bastien CABEZAS : 2 voix ;
- Loïc CHABOT : 2 voix ;
- Vivien GAULLIER CAMUS : 10 voix ;
- Maïlis JALIBERT : 30 voix.

Mme Maïlis JALIBERT est désignée référente handicap. M. Vivien GAULLIER CAMUS est désigné comme son suppléant.

Cette désignation est formalisée par la délibération n°2023-13.

Point n°5 – Désignation de représentants étudiants dans les cellules d'écoute VSS et discrimination

Des sièges étant vacants dans les cellules d'écoute, le conseil académique doit procéder à la désignation de représentants étudiants, conformément aux délibérations susvisées, comme suit :

- 1 siège à la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les violences sexuelles et sexistes (hors cycle de doctorat) ;
- 1 siège à la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les discriminations, les violences et le harcèlement des étudiants (cycle doctorat).

Aucune candidature n'ayant été déposée pour le siège vacant à la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les discriminations, les violences et le harcèlement des étudiants (cycle doctorat), l'examen de ce point est reporté à une date ultérieure.

Huit candidatures ont été déposées auprès de la direction des affaires juridiques et du patrimoine pour la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les violences sexuelles et sexistes. Les candidates et candidats obtiennent le nombre de voix suivantes :

- Candidature 1 : 6 voix ;
- Candidature 2 : 28 voix ;
- Candidature 3 : 3 voix ;
- Candidature 4 : 3 voix ;
- Candidature 5 : 3 voix ;
- Candidature 6 : 5 voix ;
- Candidature 7 : 2 voix ;
- Candidature 8 : 0 voix.

La candidature 2 est désignée membre de la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les violences sexuelles et sexistes (hors cycle de doctorat).

Cette désignation est formalisée par la délibération n°2023-13.

Point n°6 – Questions diverses

En l'absence de questions et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance.

Fait à Tours, le 27 novembre 232023



Sylvie Humbert-Mougin,
Présidente du conseil académique